



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le mardi 22 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Dominique TURPIN, Mylène SKALSKI, Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Maud DEGUFFROY à Dominique TURPIN, Serge FALIU à Geoffroy BOURBÉ, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Daniel RENAULT de ses fonctions d'adjoint au Maire et au sein du conseil municipal. Le sous-préfet a accepté sa démission en date du 15 mars 2016. Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser un conseil municipal extraordinaire pour traiter ses points le 29 mars prochain à 20 heures.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité avec un erratum concernant le dernier paragraphe en questions diverses : lire Thierry LABARTHE et non pas Gérard WELKER concernant le remplacement de la corbeille place de la Paquière.

ORDRE DU JOUR

- 1) Débat d'orientations budgétaires
- 2) Demande de subvention DETR
- 3) Convention d'assistance CNRACL par le CIG de Versailles

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 29/03/2014 :

Décision DCS 2016-1 à 4 d'attribution de concessions

1/ débat d'orientations budgétaires DLB 2016/ 13

Monsieur le Maire rappelle que, par souci de transparence, le conseil municipal a toujours organisé un Débat d'Orientations Budgétaires alors que celui-ci n'est obligatoire que dans les collectivités de plus de 3.500 habitants.

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

Geoffroy BOURBE, adjoint aux finances, présente les éléments préparatoires au débat d'orientations budgétaires préparé par la commission finances.

Un rapport détaillé est distribué aux conseillers municipaux. Au vu de son volume (une cinquantaine de pages) il sera tenu à disposition au secrétariat de mairie. Il comporte notamment :

- Une vulgarisation des terminologies comptables permettant une meilleure compréhension des règles des finances publiques.
- Un audit de l'exercice 2015 (compte administratif)
- Les prévisions budgétaires 2016 et les propositions de la commission des finances.

Monsieur le Maire remercie monsieur Geoffroy Bourbé pour la qualité et la clarté de son exposé. L'ensemble des conseillers abonde dans ce sens. Monsieur Welker fait part de sa satisfaction concernant la reprise des investissements et approuve la volonté de la commune à restaurer le patrimoine communal. Les membres du conseil apprécient aussi les moyens mis en œuvre pour l'amélioration de l'entretien du village.

Il est proposé au Conseil Municipal de Nézel, de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

2/ Demande de subvention DETR DLB 2016/ 14

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs intergénérationnel

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR exercice 2016 circulaire préfectorale n°23 du 3 février 2016 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000 euros pour la catégorie maintien des services publics en milieu rural

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Adopte d'avant projet de réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs multigénérationnel et de réhabilitation des WC de la salle des fêtes pour un montant de 260 650.55 euro hors taxe soit 312 780.66 euros ttc

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2016

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Nature de l'opération	Montant HT en euros	Montant TTC en euros	Subventions (Montant HT)			TOTAL	Part HT à la charge de la commune	TVA
			Fonds de soutien à l'investissement public local	DETR	Réserve parlementaire			
			44.10%	30%	5.90%		20%	
travaux de réhabilitation Villa tous corps d'état	193 000.00 €	231 600.00 €	96 500.00 €	57 900.00 €		154 400.00 €	38 600.00 €	38 600.00 €
sécurité villa : video protection	(6540,00 €)							
sécurité villa : loge gardien sur site (réhabilitation)	(31310,55 €)							
sécurtié villa : total	37 850.55 €	45 420.66 €	3 985.38 €	11 355.17 €	15 000.00 €	30 340.55 €	7 570.11 €	7 570.11 €
réhabilitation WC salle des fêtes	29 800.00 €	35 760.00 €	0.00 €	8 940.00 €		8 940.00 €	20 860.00 €	5 960.00 €
TOTAL	260 650.55 €	312 780.66 €	100 485.38 €	78 195.17 €		193 680.55 €	67 030.11 €	52 130.11 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2135 section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

3/ Convention d'assistance CNRACL par le CIG de Versailles
DLB 2016/ 15

Le service Assistance retraite CNRACL du CIG a pour objectif d'aider les collectivités territoriales affiliées au CIG en les accompagnant dans la confection de leurs dossiers CNRACL (demande de régularisation des services, validation des services de non titulaire, cessation progressive d'activité (CPA), rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC (RTB), dossier de demande de retraite, droit à l'information...).

Le service réalise aussi :

- Des études sur les départs à la retraite avec des estimations de pension CNRACL,
- Des déplacements en collectivité si un dossier très complexe se présente

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL par le CIG de Versailles,

Considérant que la convention est établie pour une durée de 3 ans,

Considérant qu'au titre de cette convention, le CIG prend en charge la confection des dossiers de retraite des agents titulaires et assure une assistance pour toutes les questions liées à la CNRACL,

Considérant que ce service est facultatif et ne sera facturé à la commune que s'il est utilisé,

Considérant que pour l'année 2016 cette participation financière s'élève à 42,50 euros par heure de travail pour les collectivités de 1001 à 5000 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG et de faire le nécessaire en cette affaire

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Mahaut se fait porte-parole d'administrés en rapportant que l'autocar qui stationne à la place de la gare gêne la vue des usagers du parking.

Monsieur Welker fait part également qu'un grand nombre d'administrés a reçu des mises en demeure de paiement (visiblement injustifiées) de la part de Suez Environnement.

Monsieur le Maire confirme ces faits et indique qu'il est bien au courant de cette situation. A cet effet, et pour appuyer de façon officielle les réclamations des administrés concernés, il a signalé à la direction de Suez Environnement ce problème de relances injustifiées afin que Suez Environnement fasse le nécessaire pour remédier à cette problématique.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h55.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le mardi 22 MARS à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Thierry LABARTHE, Gérard WELKER, Dominique TURPIN, Mylène SKALSKI

Pouvoirs : Maud DEGUFFROY à Dominique TURPIN, Serge FALIU à Geoffroy BOURBÉ, Fanny MAISONS à Micheline VOINIER

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Mylène SKALSKI	
Gérard WELKER	
Marilisa TEIXEIRA	
Philippe OLLIVON	
Thierry LABARTHE	
Angélique MENAGE	
Micheline VOINIER	
Hélène MAHAUT	
Stéphane TALIER	